



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 127 - 24.09.2015

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
22.ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENT – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE
À SAINT-MARTIN DE RÉ
Travaux de désamiantage et de déconstruction du site
Avenant n°2

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 24 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle MASON –TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 127 - 24.09.2015

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENT – ANCIENNE MAISON DE RETRAITE
À SAINT-MARTIN DE RÉ
Travaux de désamiantage et de déconstruction du site
Avenant n°2**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et notamment l'alinéa 2 du 2^{ème} groupe de l'article 5.2,

Vu la délibération n°98 du 25 avril 2013, attribuant le marché ST 2013-10 à l'entreprise SAS PALARDY TP,

Vu le marché n° ST 2013-10 passé dans le cadre d'une procédure adaptée, notifié le 27 mai 2013 à l'entreprise SAS PALARDY TP,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Considérant la découverte en cours de chantier d'amiante dans des conduits amiantés sous dalle et sous terrain naturel qui n'avait pu être détectée lors du diagnostic préalable à la démolition,

Considérant qu'il convient de stopper la déconstruction, déposer un nouveau plan de retrait et réaliser des travaux de désamiantage supplémentaires,

Pour ce faire, la durée du marché doit être prolongée de 3 mois.

Considérant que cet avenant entraîne une augmentation de 12,45 % du montant initial du marché qui nécessite l'approbation du Conseil Communautaire,

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015

	Montant initial du marché	Avenant n°2 (en plus-value)	Nouveau montant du marché
Montant HT	448 853,00 €	55 870,00 €	504 723,00 €
TVA	89 770,60 €	11 174,00 €	100 944,60 €
Montant TTC	538 623,60 €	67 044,00 €	605 667,60 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2, joint en annexe de la présente délibération, d'un montant de 55 870,00 € HT au marché de travaux de désamiantage et de déconstruction du site de l'ancienne maison de retraite de Saint Martin,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant.

Affichée le : 25 septembre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

AVENANT N°2

**AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CLENET PALARDY
ST 2013-10 – Travaux de désamiantage et de déconstruction
du site de l'ancienne maison de retraite de Saint Martin de Ré**

• **PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Communauté de Communes de l'île de Ré

3, rue du Père Ignace

17410 SAINT MARTIN DE RE

Représentée par Monsieur Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE DU MARCHÉ, OBJET DU PRÉSENT AVENANT :**

CLENET PALARDY

ZA rue du 8 mai

85450 CHAMPAGNE LES MARAIS

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ :**

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Comptable public assignataire des Paiements : Madame la Trésorière Principale de Saint Martin de Ré.

Procédure : Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28)

Date de notification : 28 mai 2013

Montant du marché : 448 853,00 € HT (tranche ferme).

Entre les soussignés :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

D'une part,

Et,

- L'entreprise CLENET PALARDY, représentée par Cédric COUILLEAU

D'autre part,

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux en plus value, dus à la découverte d'amiante supplémentaire, sous dallage et sous terrain naturel, lors de la déconstruction des bâtiments.

▪ **Les prix suivants sont ainsi créés :**

CODE	Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT chiffré
DEMOL 13.1	Travaux de Préparation	ens	800,00
DEMOL 13.2	Travaux d'installation	ens	890,00
DEMOL 13.3	Travaux de dépose de canalisations possiblement amiantées situées sous une dalle béton	ml	122,00
DEMOL 13.4	Travaux de dépose de canalisations possiblement amiantées situées sous le terrain naturel	ml	77,00
DEMOL 13.5	Dépose des conduits	ens	2 440,00
DEMOL 13.6	Evacuation et traitement des canalisations amiantées	ml	27,00
DEMOL 13.7	Déchets amiante	ens	700,00

Le détail des prix et des quantités figurent dans la décomposition des prix global et forfaitaire jointe au présent avenant.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

2.1. Le présent avenant modifie l'acte d'engagement dans son article 4.2 :

Le nouveau montant du marché est de 504 723,00 € HT, soit 605 667,60 € TTC.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

Le montant du marché est modifié de la façon suivante :

	Montant initial du marché (Tranche ferme)	Avenant	Nouveau montant du marché
		En plus value	
TOTAL en € HT	448 853,00 €	55 870,00 €	504 723,00 €
TVA	89 770,60 €	11 174,00 €	100 944,60 €
TOTAL en € TTC	538 623,60 €	67 044,00 €	605 667,60 €

ARTICLE 4 : DUREE

La durée du marché est prolongée de trois mois, hors délais d'instruction de la DIRECCTE.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
Le Président,

Lionel QUILLET

Le Titulaire
Représentant le Titulaire
(Nom, prénom, fonction)

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015127-DE
Reçu le 25/09/2015